

2013

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE 2020
VERSION 1.0**

Ces exigences de formation s'appliquent aux candidats qui ont commencé leur formation à partir du 1^{er} juillet 2013.

DÉFINITION

Les éducateurs cliniciens sont des médecins qui ont suivi une formation officielle en éducation médicale et qui dispensent des conseils sur des projets d'enseignement dans les professions de la santé. Ils appliquent les théories et les principes de l'éducation médicale à la pratique de l'éducation, y compris, sans s'y limiter, la conception et la mise en œuvre de programme d'études, l'enseignement et l'apprentissage scientifiques, l'évaluation des apprenants, l'évaluation de programmes, l'érudition en éducation et le leadership en éducation. Les éducateurs cliniciens peuvent travailler à tous les niveaux du continuum de l'éducation médicale, de la formation prédoctorale à la formation postdoctorale, sans oublier le développement professionnel continu. Enfin, ils diffusent leurs idées innovantes et originales de manière scientifique.

EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir se présenter au diplôme d'éducateur clinicien du Collège royal, les candidats doivent être médecins en exercice ou inscrits à un programme d'études postdoctorales; ils doivent présenter des compétences manifestes en enseignement et disposer d'une expérience ou participer à des activités pédagogiques médicales locales ou nationales.

BUTS

Au terme de la formation, les titulaires d'un diplôme de DCC doivent avoir atteint le degré de compétence des éducateurs cliniciens, capables de pratiquer dans ce domaine de compétence ciblée (DCC) enrichi. Les candidats doivent comprendre les fondements théoriques de la discipline, y compris ses assises en sciences sociales, de l'apprentissage et de la gestion.

Les titulaires d'un diplôme de DCC doivent démontrer qu'ils possèdent les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour offrir une éducation à une population diversifiée dans tout le continuum de l'éducation médicale. Dans tous les aspects de la pratique spécialisée, ils doivent montrer qu'ils peuvent traiter de façon professionnelle les questions liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la culture, à l'ethnicité et à l'éthique.

À la fin de la formation, les titulaires d'un diplôme de DCC posséderont les compétences mentionnées ci-après et seront à même de s'acquitter des tâches inhérentes dans les

domaines suivants :

Expert en éducation médicale

Définition

À titre d'*experts en éducation médicale*, les éducateurs cliniciens assument tous les rôles CanMEDS pour exercer en tant que cliniciens et pour se livrer à une pratique éducative conforme à l'éthique.

Compétences principales et objectifs spécifiques : Les éducateurs cliniciens peuvent...

- 1. Agir à titre de conseiller, intégrant tous les rôles CanMEDS afin de fournir une éducation clinique optimale et conforme à l'éthique**
 - 1.1 Démontrer l'application de toutes les compétences CanMEDS pertinentes à leur pratique en éducation
 - 1.2 Agir à titre de consultant en éducation
 - 1.3 Établir des priorités de manière appropriée dans ses obligations professionnelles face à la diversité des apprenants, des cas et des problèmes
- 2. Acquérir et maintenir les connaissances, les compétences et les attitudes propres à leur champ de pratique en éducation**
 - 2.1 Appliquer les connaissances des sciences de l'apprentissage, des sciences sociales et de la gestion pertinentes à leur champ de pratique en éducation
- 3. Reconnaître les limites de leur expérience et consulter les autres professionnels et experts en éducation lorsque c'est approprié**

Collaborateur

Définition

À titre de *collaborateurs*, les éducateurs cliniciens travaillent efficacement au sein d'une équipe pour créer un environnement d'apprentissage optimal.

Compétences principales et objectifs spécifiques : Les éducateurs cliniciens peuvent...

- 1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle**
 - 1.1 Décrire les rôles et les responsabilités de l'éducateur clinicien relatifs aux autres éducateurs et professionnels
 - 1.2 Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
 - 1.3 Travailler avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, fournir et revoir les activités d'apprentissage, y compris la coordination des activités d'apprentissage avec celles de soins cliniques

1.4 Faire partie d'une communauté de pratique

2. Collaborer de manière efficace avec d'autres éducateurs et professionnels pour prévenir, gérer et résoudre les conflits interprofessionnels

Gestionnaire

Définition

À titre de *gestionnaires*, les éducateurs cliniciens occupent un rôle à part entière et assument souvent un rôle de leader dans les organismes éducatifs. Ils mettent en place des pratiques durables, prennent des décisions au sujet de la répartition des ressources et accroissent l'efficacité au sein du système éducatif.

Compétences principales et objectifs spécifiques : Les éducateurs cliniciens peuvent...

1. Occuper un rôle administratif ou de leadership en éducation

- 1.1 Entreprendre ou mettre en œuvre des changements dans un programme ou un organisme éducatif
- 1.2 Contribuer au développement ou à la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme éducatif

2. Participer à des activités qui accroissent l'efficacité de leurs programmes éducatifs ou de leurs organisations

- 2.1 Participer à l'amélioration de la qualité, comme l'agrément ou l'évaluation de programmes
- 2.2 Décrire la structure et la fonction des systèmes éducatifs et des organisations au sein desquels ils travaillent

3. Gérer leur pratique et leur carrière de façon efficace

- 3.1 Établir des priorités et gérer leur temps de façon à trouver un équilibre entre les activités éducatives, les soins aux patients et leur vie personnelle
- 3.2 Établir une relation avec un mentor

Érudit

Définition

À titre d'*érudits*, les éducateurs cliniciens font preuve d'un engagement continu envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances en éducation médicale.

Compétences principales et objectifs spécifiques : Les éducateurs cliniciens peuvent...

- 1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles en éducation médicale par le biais de l'apprentissage continu**
 - 1.1 Décrire et mettre en place les principes du maintien des compétences
 - 1.2 Reconnaître et réfléchir aux enjeux de l'apprentissage personnel
- 2. Évaluer de façon critique l'information et ses sources, et appliquer de manière appropriée ces connaissances à leur pratique en éducation**
- 3. Faciliter l'apprentissage des stagiaires, des collègues et des autres**
 - 3.1 Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
 - 3.2 En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
 - 3.3 Choisir des stratégies d'enseignement efficaces et adaptées, et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
 - 3.4 Déployer des méthodes d'enseignement scientifiques efficaces dans divers contextes pertinents
 - 3.5 Offrir une rétroaction utile aux apprenants
- 4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un programme d'études de manière systématique**
 - 4.1 Concevoir, mettre en œuvre et analyser les résultats d'une évaluation des besoins
 - 4.2 Créer des objectifs comportementaux
 - 4.3 Établir un plan de programme d'études
 - 4.4 Expliquer l'établissement des normes
 - 4.5 Concevoir l'évaluation d'un programme
- 5. Concevoir un programme d'évaluation**
 - 5.1 Décrire et appliquer les principes d'évaluation
 - 5.2 Décrire et utiliser de manière appropriée diverses stratégies d'évaluation
 - 5.3 Offrir une évaluation formative
 - 5.4 Concevoir un plan correctif
- 6. Contribuer au développement, à la diffusion et à l'application de nouvelles connaissances et pratiques en éducation médicale**
 - 6.1 Décrire et appliquer les principes de l'érudition en éducation

Professionnel

Définition

À titre de *professionnels*, les éducateurs cliniciens sont voués au bien-être des apprenants, à la pratique respectueuse de l'éthique et à des critères rigoureux de comportement personnel.

Compétences principales et objectifs spécifiques : Les éducateurs cliniciens peuvent...

- 1. Démontrer un engagement envers leurs apprenants, leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique**
 - 1.1 Adopter des comportements professionnels appropriés, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
 - 1.2 Reconnaître les enjeux éthiques qui se présentent dans leur pratique éducative et y réagir de manière appropriée
 - 1.3 Gérer les conflits d'intérêts
 - 1.4 Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité tels que définis par les normes d'exercice professionnelles et juridiques
 - 1.5 Maintenir des relations appropriées avec les patients
- 2. Faire preuve d'un engagement envers leurs apprenants et envers la communauté de l'éducation médicale en prenant part à l'autoréglementation de la profession**
 - 2.1 Faire preuve de responsabilité face aux ordres de médecins
 - 2.2 Participer à l'examen de pairs
- 3. Faire preuve d'un engagement envers la santé des médecins et une pratique durable, y compris le bien-être des apprenants**

EXPÉRIENCES DE FORMATION REQUISES

Remarque : Cette section devrait préciser les normes requises en matière de formation

Au terme du programme d'éducateur clinicien, les apprenants auront complété six unités, tel que décrit dans chaque plan de cours d'unité.

Les candidats doivent effectuer quatre unités fondamentales :

- Connaissances fondamentales
- Enseignement et apprentissage
- Programme d'études
- Évaluation

*EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION DE COMPÉTENCES
D'ÉDUCATEUR CLINICIEN (2013)*

Les candidats doivent effectuer au moins deux des unités sélectives suivantes :

- Leadership
- Érudition
- Simulation

Ce document doit être revu par le Comité de DCC d'éducateur clinicien avant le 31 décembre 2022.

Approuvé - Comité d'examen des normes de formation spécialisée - juin 2013

Finalisé - Comité de DCC - août 2013

Révisé - Comité de DCC - décembre 2020

Approuvé - Bureau de l'éducation spécialisée - janvier 2021